



La moutonnite



Ionesco vu par Nicola CIARLETTA

Ainsi, le vrai nom de la maladie qui nous frappera bientôt ne serait pas la « rhinocérite », mais la « moutonnite » qui nous amènera fatalement dans un « univers de moutons, de moutons enragés ».

Telle est la sentence d'un grand magicien, la sentence d'Eugène Ionesco, qui a donné dans une récente interview accordée à l'hebdomadaire français « L'Express » une vision hallucinante du monde de demain.

Il s'agit évidemment d'un monde de formules toutes faites, d'un monde de laboratoire et de pillules, d'un monde stupide, né de la monotonie de n'importe quelle tête plus ou moins barbue qui nous fera penser et vivre tous de la même façon stupide.

Mais l'avenir reste toujours un incognito, aussi vraisemblables que puissent paraître les prévisions de Ionesco.

Sa longue interview est remplie de lumières disparates comme des étoiles dans une fantastique girandole lumineuse; nous en retiendrons deux.

La première concerne la jeunesse contestataire, avec tous les accidents et les problèmes qui s'y rattachent: Ionesco comprend et approuve la rébellion des jeunes Tchécoslovaques ou Polonais qui ont des idées claires et précises. Mais il ne comprend rien à la rébellion de la jeunesse occidentale: « une agressivité biologique tout à fait naturelle et ne présentant pas un intérêt autre ».

Et plus loin, il ajoute: « La jeunesse? Cela ne veut rien dire. Toute révolte de la jeunesse n'est pas légitime. Les jeunes ne sont pas une race à part. Il ne s'agit pas d'être jeune, il s'agit d'être intelligent, cultivé... [...] ...ils sont contre les papas, mais ils sont avec les grands-pères: Mao a 80 ans ou plus. Marx c'est un grand-père avec la barbe blanche. ».

Il s'agit, évidemment, d'une espèce de rhinocérite ou moutonnite, heureusement non chronique, espérons déjà finie.

La seconde idée est peut-être la plus lumineuse et la plus juste.

Ionesco dit: « J'aime les jeunes des pays de l'Est parce qu'ils ne sont plus dupes: ils ont démystifié et la droite et la gauche. Ici, en Occident, ce qui reste à démystifier c'est la gauche, la droite l'a été ».

C'est là, sans doute, la chose la plus réaliste et la plus vraie dite par Ionesco: la jeunesse des pays d'Europe orientale est une jeunesse pure qui a démasqué non seulement les erreurs de l'extrême droite, mais l'abîme et l'intolérance de l'extrême gauche, du communisme gravement malade, lui aussi, de rhinocérite ou, dans le terme plus récent, de « moutonnite ».

Ce sont des pays où un Cohn Bendit ou autres prophètes de même calibre ne seraient accueillis que par l'indifférence totale ou tout au plus par des sifflets.

Au delà du rideau de fer, dans les pays d'Europe de l'Est, au prix d'atroces souffrances et des pires privations, on a compris que le mal, l'absurdité et la folie sont chez les extrémistes de droite ou de gauche.

Les jeunes de l'Europe de l'Est courent au devant de l'histoire.

Cette histoire qui est « surtout erreur » et derrière laquelle, selon Ionesco, court Jean-Paul Sartre, rhinocéros de gauche...

Horia Roman

M. Pompidou à Moscou

La France à pas de loup ...

Il est évidemment fort difficile de tirer quelque chose de rien. C'est pourtant ce que les journalistes s'efforcent courageusement de faire après la visite « spectaculaire » de M. et Mme Pompidou à Moscou. Nous disons spectaculaire et pourrions ajouter « mondaine », dans les meilleures traditions des grandes réceptions parisiennes. En fait, dans les comptes-rendus de ce séjour moscovite du couple présidentiel français, on a surtout parlé de musées, de Dior et de Cour-

rège, de toasts et de menus raffinés.

* * *

Mais il faut bien aborder la question politique et Robert Lacontre écrit très sérieusement dans « Le Figaro » du 15 octobre: « C'est surtout à travers les silences, à travers l'absence de précisions des textes signés que l'on peut évaluer l'importance des

30 heures d'entretien qu'ont eus, finalement, les dirigeants de Paris et de Moscou». Tout commentaire ne pourrait être qu'humoristique. Dans le bilan de ces entretiens, le mot « franc » a été répété sous toutes ses formes: franchement, franchise etc. et, pour mieux éclairer ministres et journalistes sur la signification de ce mot étonnant et sans doute si peu compréhensible, M. Pompidou a fait cette déclaration catégorique: « ... nous ne nous sommes jamais mentis... ». En dehors de ce franc aveu, la matière verbale ne manque d'ailleurs pas. Si le Protocole signé par les deux parties est court, la déclaration est abondante. Quant aux discours, ils ont été innombrables, les toasts interminables. Il y eut même, chose extraordinaire paraît-il, pour Moscou, une conférence de



presse « dans l'intimité » entre M. Pompidou et les journalistes. Conférence au cours de laquelle une question trop précise avait été posée par un journaliste imprudent à propos d'un « pacte », on s'empressa de dire que la réponse trop précisément optimiste de M. Pompidou: « Je ne l'exclue pas... » venait d'un équivoque: il avait entendu le mot « pas » au lieu de « pacte ».

Et des « pas » le gouvernement français ne demande pas mieux que d'en faire. Par malheur, on ne sait trop dans quelle direction. Tant de choses ont été « prévues », « en-

visagées », « souhaitées », « promises », que l'on ne sait où l'on s'est « engagé ».

* * *

Comparant aux résultats de ce voyage la déclaration « bien vague » signée à Moscou en 1966 par le général de Gaulle, un éditorial de « Le Monde » du 15 octobre dernier, signale les progrès accomplis depuis: la coopération économique en plein développement (comme la coopération germano-soviétique? question à ne pas poser...), la concertation politique institutionnalisée par la « promesse » de rencontres semestrielles entre les ministres des affaires étrangères des deux pays ou leurs représentants; de même, sur le fond, à propos de l'Indochine, « on n'hésite pas à dire » (finalement!) que les positions des deux pays sont « très proches ». Enfin, les deux pays « souhaitent » (pieusement) que les puissances nucléaires se réunissent pour examiner le problème du désarmement atomique; et M. Pompidou a apporté le « soutien » (moral?) français au projet soviétique de conférence sur la sécurité européenne. Comme le constate philosophiquement l'éditorial de « Le Monde »: « Les vrais résultats n'apparaîtront sans doute qu'à l'usage... ».

* * *

Et Berlin? On espérait beaucoup de cette visite pour Berlin. Un éclaircissement de la situation berlinoise était ce que l'on attendait en échange du « soutien » au projet de conférence sur la sécurité européenne. Hélas, là encore, il semble que les résultats ne se verront qu'à l'usage. M. Pompidou a été sur ce point d'une discrétion aussi exemplaire que celle dont il s'est entouré pour ses mystérieux voyages en territoire russe. Quand on lui a demandé ce qu'il avait obtenu pour Berlin il a dit: « chut... le "silence" peut faire progresser cette cause... ».

Finalement ce sont les Russes, traditionnellement énigmatiques, qui se sont montrés les plus explicites. M. Kossyguine a dit en effet aux journalistes, dans une crise d'abandon assez insolite: « N'allez pas chercher des différences entre le voyage du Général de Gaulle et celui de M. Pompidou. Ce qu'il faut y voir, c'est la continuité... ».

Continuité fort bien. On « continue » sur la même route: mais il faut reconnaître que c'est à pas de loup... A. P. G.

EN FRANCE

UNE SAGE POLITIQUE FINANCIERE

M. Giscard d'Estaing a présenté en septembre le Budget français 1971 qu'il a défini « économiquement neutre ». Dans l'introduction au projet de loi de Finances pour 1971, le Ministre déclare :

« L'évolution naturelle de l'économie doit entraîner un taux élevé de croissance proche de 6% en 1971... L'expansion équilibrée sera, dans une large mesure, la récompense des disciplines restaurées en 1970 ».

Quand il dit que son budget est « neutre », M. Giscard d'Estaing veut dire qu'il est en équilibre. En 1964, 1965 et 1966 il avait d'ailleurs toujours présenté des budgets en équilibre. L'an dernier, revenu au ministère des Finances, il avait encore présenté un budget équilibré après la dévaluation, et pour atténuer la surchauffe. Le budget de cette année présente comme le précédent un équilibre des entrées et des sorties, avec un pourcentage d'augmentation de ces dernières inférieur à celui du produit national.

Pour 1971, les entrées ordinaires sont prévues de 175,1 milliards de francs, contre les 160 milliards des dernières prévisions pour l'exercice en cours, tandis que les sorties devraient être de 171,9 milliards contre 158,1: le surplus de 3,2 milliards sera, comme d'habitude, destiné à la couverture de quelques dépenses définies de caractère temporaire; mais à la différence de ce qui s'est passé en 1970, ce surplus est prévu un peu supérieur à ces dernières (3,1 milliards) rendant ainsi possible un léger excédent (125 millions de francs) par rapport à la parité qui devrait conclure l'année fiscale 1970.

L'opposition a critiqué le ministre français en objectant qu'un budget en équilibre rigoureux joue un rôle de frein sur l'expansion. M. Giscard d'Estaing ne l'ignore pas et l'avait du reste souligné en 1963 et en 1969. Aussi a-t-il pris les mesures nécessaires pour



obvier à cet inconvénient.

Il a dit, en effet :

« Le ralentissement de l'expansion chez nos partenaires va singulièrement accroître la concurrence extérieure atténuée depuis deux ans par la haute conjoncture. Progressivement, nos exportateurs vont se trouver obligés de faire preuve d'une plus grande combativité sur des marchés où la concurrence se fera plus âpre et la demande moins forte. Ils devront mettre à profit les avantages qui résultent de la dévaluation du franc. Le succès dépendra de leurs efforts, de leur imagination. Le succès dépendra également de l'évolution des prix intérieurs ».

C'est en ces mots que le ministre de l'Économie et des Finances a tenu à rappeler la cohérence d'une action qui suppose, pour continuer d'être bénéfique, une régulation à

la fois de la demande publique, de la politique monétaire et d'une stabilité meilleure des prix, fût-ce dans les secteurs sur lesquels ne pèse pas directement la concurrence internationale.

Pour dissuader ceux qui ne trouvent aucun budget assez généreux d'entamer une action revendicatrice susceptible de compro-

mettre les équilibres généraux. M. Valéry Giscard d'Estaing insiste sur les efforts exceptionnels prévus dans certains secteurs : accroissement de 25% des investissements pour les équipements urbains, de 50% des crédits pour le secteur industriel, de 14% pour le budget de l'Education nationale et de 30% sur deux ans, pour l'aide aux infirmes et aux personnes âgées.

NOUVEL ASSOUPPLISSEMENT DU CREDIT POUR RELANCER LA CONSOMMATION

Un nouveau desserrement du crédit doit être replacé dans le contexte, plus vaste de la politique de M. Giscard d'Estaing: après la dévaluation du franc, en effet, le gouvernement avait renforcé le dispositif d'encadrement du crédit mis en place au début de 1969 afin de limiter l'essor de la consommation privée. Puis, dès la fin janvier et à plusieurs reprises pendant le premier semestre 1970, le gouvernement a rouvert progressivement les vannes du crédit au fur et à mesure que la situation économique s'améliorait et surtout en fonction des difficultés rencontrées par tel ou tel secteur (comme le meuble ou l'électro-ménager).

Aujourd'hui, le ministre des Finances franchit une nouvelle étape: il ne s'agit plus de lever les contraintes mais bien de « relancer » l'activité économique.

* * *

Pendant les six premiers mois de 1970 la production industrielle avait pu être maintenue à un niveau élevé car les entreprises françaises écoulèrent une bonne part de leur production sur les marchés extérieurs aidées en cela par la dévaluation du franc et par la conjoncture inflationniste qui caractérisaient les pays clients de la France. Mais les industriels ayant accru leurs capacités de production dans de nombreuses branches, la consommation intérieure restant très maussade alors que la demande étrangère plafonnait, la production industrielle a cessé de progresser en juin. En corollaire, la situation de l'emploi se dégradait.

Il faut maintenant que la consommation des particuliers redevienne un des « moteurs » de l'expansion car après les progrès considérables des exportations ces derniers mois, un fléchissement des ventes à l'étranger est attendu. D'autre part, les particuliers ont reconstitué leur épargne, les perspectives de hausses de prix sont plus modérées, le pouvoir d'achat s'est fortement accru et la pression fiscale est moins vive: toutes choses qui devraient favoriser une reprise de la consommation qui tarde à se manifester. Ce « coup de pouce » au crédit devrait servir de détonateur. Les tensions inflationnistes étant maintenant moins vives, une telle reprise de la consommation ne comporte pas de grands risques, estime-t-on dans les milieux officiels.

* * *

En outre, M. Giscard d'Estaing a déclaré: « L'objectif du gouvernement est d'appliquer à partir du 1er janvier 1972 un système simple de paiement mensuel de l'impôt sur le revenu ». C'est un engagement courageux dans la mesure où une date précise est fixée pour le démarrage du nouveau régime. Une enquête sur le sujet a été confiée à l'Inspection générale des Finances qui publiera avant la fin de l'année un Livre Blanc sur la base duquel le gouvernement consultera les organisations professionnelles et syndicales avant d'arrêter son choix, plusieurs méthodes étant en effet possibles pour « mensualiser » le paiement de l'impôt sur le revenu.

L'avenir du Parlement Européen aux mains d'hommes nouveaux

A la mi-septembre les parlementaires européens ont fait leur rentrée à Strasbourg. Voilà un événement qui jusqu'ici passait à peu près inaperçu mais qui commence à faire aujourd'hui « nouvelle » pour la grande presse d'information. Un petit progrès significatif. L'opinion européenne se fait une idée de plus en plus précise de l'existence de ce Parlement fantôme qui travaille dans l'ombre, dans les limbes indistinctes où sont relégués les problèmes qui dépassent les intérêts strictement nationaux.

Tâche pourtant ardue et de vaste envergure qui incombe à ce Parlement, et qui mériterait plus de curiosité de la part des peuples d'Europe, même — et peut-être surtout — de la part de ceux qui ne sont pas encore entrés dans la Communauté. Les travaux accomplis jusqu'ici à Strasbourg ne sont du reste pas négligeables. Citons, parmi tant d'autres, ceux qui concernent les ressources propres de la Communauté et ses propres pouvoirs de contrôle budgétaires, sur l'université européenne, sur la lutte contre la pollution, sur l'environnement. Tous ces problèmes ont fait l'objet d'études approfondies avec constitution d'innombrables et précieux dossiers. Mais le problème qui a sans doute le plus de poids est à coup sûr l'élection du Parlement au suffrage universel, depuis longtemps à l'étude, et qui lui permettrait d'une part d'étendre ses pouvoirs et, d'autre part, de hausser le ton de ses débats.

Il faut que les Européens sentent que ce Parlement leur appartient; qu'il n'est pas une assemblée de techniciens ou d'« Eurocrates » ayant pour tâche de résoudre des problèmes pratiques ou d'aplanir des divergences. Il faut qu'il sentent que, par son intermédiaire, ils peuvent tous faire entendre leur voix non plus dans le cadre des

frontières nationales, mais dans l'orbite continentale. Il faut sensibiliser les opinions nationales sur cette urgence par une campagne adéquate. Mais ce n'est pas encore assez: on ne peut guère demander à l'opinion publique de s'intéresser à un organisme dont les pouvoirs sont peu étendus, mal définis et qui n'a pas encore *prouvé* son utilité de façon tangible, sensationnelle; qui n'a pas de style propre, pas d'image frappante à offrir de lui-même. Essayons d'esquisser cette image.

Comment travaille le Parlement européen?

Il travaille bien: les parlementaires européens possèdent des moyens d'investigation et de contrôle qui, sans être comparables à ceux des commissions américaines, sont enviés par nombre de leurs collègues des pays non engagés dans la Communauté. Les innombrables rapports que les députés élaborent dans leurs pays respectifs constituent une documentation capillaire qui, une fois rassemblée et examinée en commun, offre un excellent terrain d'étude.

Malheureusement, jusqu'ici, ces rapports ont plutôt concerné des questions périphériques, de grand intérêt, certes, pour l'avenir de la Communauté et de l'Europe, mais ils font songer à l'aménagement pratique d'une Europe qui n'existe pas encore, plutôt qu'à sa construction proprement dite. Il faudrait élever le sujet des débats aux grands problèmes de toute l'Europe. Et en ce qui concerne la Communauté, il ne faudrait pas se borner à l'étude de ses ressources et de ses intérêts matériels, mais envisager d'ores et déjà quels sont les types de démocratie et de société à instaurer dans

les divers pays, l'élaboration d'une Europe politique, l'organisation de sa défense, son attitude vis-à-vis de l'Est etc...

Quel est, dans la pratique, l'organe exécutif du Parlement européen?

C'est à la fois le Commission européenne et le Conseil qui prend en définitive les décisions. Or, les parlementaires de Strasbourg n'ont jamais cessé de s'entendre avec la Commission pour déplorer l'inertie du Conseil. En fait, la Commission européenne est devenue l'organe le plus représentatif du Parlement européen depuis qu'elle a groupé, en 1967, les hautes autorités de la CEE, de l'Euratom et de la CECA. Cette simplification a été fort utile en rendant plus agile, plus autonome et plus fort le pouvoir de l'organe exécutif de l'Assemblée strasbourgeoise.

La Commission européenne

La Commission a eu jusqu'ici deux présidents, M. Walter Hallstein (Allemand) et M. Jean Rey (Belge), auxquels vient de succéder M. Franco Maria Malfatti (Italien). Dans notre précédent numéro, Rolf Wagemann a souligné l'importance du travail accompli par M. Jean Rey. Le nouveau président semble déterminé non seulement à affectuer lui aussi un fécond labeur, mais encore à tirer habilement parti de ce qui a été fait avant lui. A la rentrée il a présenté un plan de travail dense et précis. Son programme englobe tous les projets établis par la Commission Rey et la Conférence au sommet de La Haye, plus des innovations d'envergure.

Programme d'avenir

En ce qui concerne les précédents tra-



M. Franco Maria Malfatti

voux, priorité est donnée à l'union économique et monétaire, avec soutien mutuel des monnaies, au plan Werner, aux propositions communautaires dans les grandes négociations économiques internationales, à la politique industrielle, à l'unification du cadre juridique, fiscal et financier dans lequel évoluent les entreprises, à l'action sociale et régionale, à la réforme de la politique agricole.

Mais M. Malfatti n'en néglige pas pour autant les questions politiques déjà abordées par son prédécesseur: aspect politique du problème européen, négociations en vue de la réduction des armes nucléaires stratégiques, solution valide du problème épineux du Moyen Orient, signature du pacte germano-soviétique, réduction équilibrée des armements entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie.

Fort habilement, M. Malfatti a rappelé que les membres de la Commission (ils ont été réduits de 14 à 9) sont indépendants de leurs gouvernements et ne répondent que devant le Parlement. Très optimiste sur l'avenir de la Commission, il rappelle, en outre, que l'Union économique et monétaire va lui apporter un surcroît de tâches importantes et essentiellement politiques qui ne peuvent qu'accroître ses pouvoirs.

Les innovations de M. Malfatti

Tout en continuant sur la voie préparée par son prédécesseur, M. Malfatti n'en a pas moins innové sur plusieurs points :

— Il a annoncé une grande conférence en 1971 où seront débattus les problèmes d'une politique industrielle européenne ;

LA COMMISSION EUROPEENNE EST UNE INSTITUTION ORIGINALE ET NON PAS UN SUPER-GOUVERNEMENT

Pour mieux préciser le rôle et l'importance de la Commission européenne, nous publions ci-dessous des extraits de l'interview accordée par M. Mario Malfatti au quotidien français «Le Figaro» lorsque le nouveau Président de la Commission a été l'hôte du gouvernement français dans les derniers jours de septembre. L'interviewer, Jean Lecerf, journaliste spécialisé dans l'étude des questions européennes, écrit : « M. Malfatti venait de présenter au Parlement européen un programme de travail très fourni, très riche. Il avait lancé quelques idées, s'était efforcé surtout de faire passer dans les faits celles qui ne sont encore que des principes généraux et des perspectives, telles l'union économique et monétaire de l'Europe. Son langage a été celui d'un réaliste qui sait prendre la mesure exacte des possibilités que contiennent les textes, habile à choisir un langage auquel tous peuvent souscrire. Quarante-deux ans, le teint hâlé, la taille modeste, parlant le français avec aisance, alliant prudence et ouverture, rompu aux subtilités de la vie politique, doué de mémoire et d'esprit d'analyse, d'un sens de ses responsabilités, il sait qu'il assume une tâche difficile... ».

Et voici les déclarations essentielles de M. Malfatti, au cours de cet interview :

«... Je compte, à la faveur de tours d'horizon, insister sur l'union économique et monétaire dont l'importance est capitale...

Interrogé sur le point qu'il attache une importance particulière au fait que la Commission ne soit pas exclue des travaux qui préludent à l'union politique, M. Malfatti

— Il a laissé prévoir que la Communauté revendiquera des moyens d'action en matière de politique commerciale commune, non seulement sur les droits de douane mais aussi sur les autres éléments importants (normes techniques, brevets etc...);

— Il a invité les parlementaires à reprendre la question de l'élection de leur assemblée au suffrage universel.

a répondu.

«...Le rapport Davignon n'évoque cette participation qu'en termes imprécis... Or la Commission est l'une des protagonistes de la construction communautaire [...] De très nombreuses questions politiques interfèrent avec notre vie communautaire. Par exemple, les rapports entre l'Est et l'Ouest posent la question de la politique commerciale et des crédits sur lequel la Commission a un rôle d'initiative... ».

Enfin, autre déclaration capitale sur la nature de la Commission :

«...La Commission européenne n'est pas un super-gouvernement. C'est une institution originale dotée par le Traité de Rome de pouvoirs importants [...] Ces pouvoirs sont caractérisés d'abord par l'indépendance vis-à-vis des gouvernements. La Commission a un rôle d'initiative, part essentielle du pouvoir législatif. Elle a des pouvoirs d'exécutif et pas seulement d'exécutante. Elle est chargée de donner du traité une interprétation dynamique ».

Et, pour finir, cette autre affirmation à la fois catégorique et nuancée :

«...Il ne s'agit pas de faire oeuvre technocratique [...] Je serai bien incapable de me reconverter en technocrate. J'estime que mon devoir d'Européen n'est pas de prétendre être ce que je ne suis pas, mais d'être pleinement ce que je suis, pas moins ».

Voilà un langage nouveau qui est celui d'une nouvelle génération d'hommes politiques.

A. Pellevant-Gini

ROLF WANGEMANN

LA MENACE ARABE

COMMENT L'EUROPE SUBVENTIONNE, ELLE AUSSI,
SANS LE SAVOIR, LES TERRORISTES

Les événements ont démontré que l'aide aux « guerilleros » palestiniens accordée par les pays arabes et *non arabes*, est d'importance.

Toutefois cet accroissement de l'aide est relativement récent. Jusqu'à la guerre des Six jours, les terroristes devaient se contenter des fonds relativement modestes provenant des Etats arabes progressistes: Egypte, Algérie, Syrie et Irak. Ils recevaient en outre des contributions plus ou moins « volontaires » des Palestiniens émigrés dans les Pays voisins où ils avaient fait fortune. Ceci présentait l'avantage que les terroristes palestiniens ne pouvaient dépasser les limites des intérêts des Etats dont ils recevaient de l'aide.

C'est ainsi que la « PLO » - qui n'est plus qu'une organisation supérieure - a été fondée par l'Égypte. Elle disposait d'une armée irrégulière d'environ 20.000 hommes dans la zone de Gaza, mais sous la conduite d'Achmed Esch-Shukeiri (ex avocat de Jérusalem), elle était en première ligne une organisation de propagande. De même le PFLP de l'ex-médecin Georges Habasch était, à l'origine, une fondation égyptienne dont le but principal était de miner les gouvernements qui n'avaient pas l'agrément des « Nasseristes » dans les Etats arabes orientaux. Mais depuis 1967, tout a changé.

Ce changement est uniquement dû à Yasser Arafat, un ingénieur de Jérusalem qui s'est enrichi dans le Kuweit. Yasser Arafat est parvenu à créer un mouvement de libération largement indépendant des divers gouvernements arabes établis. Arafat a du reste été grandement secondé dans ses desseins par le « choc » violent subi par les Arabes à la suite de la rapide victoire israélienne. En outre, Arafat a la réputation

d'être un incorruptible. Il dit lui-même qu'il a mis tout ce qu'il possède à la disposition de la lutte pour la libération. Arafat et ses nombreux imitateurs exploitent en fin de compte la peur chronique des gouvernements de révolution.

Le Cheik du Kuweit paie pour obtenir que la révolution éclate partout hors de son Kuweit. Les subventions officiellement accordée par le Parlement servent d'« alibi » vis-à-vis de ses jeunes sujets brûlant d'ardeur révolutionnaire et vis-à-vis des Palestiniens qui se trouvent dans le Pays.

Le montant des subventions est un secret d'Etat: on sait uniquement que les sommes fournies par le Kuweit constituent l'une des sources les plus régulières et les plus copieuses des guerilleros.

En dehors de ces entrées directes, le Kuweit fournit aussi des entrées indirectes aux terroristes: à savoir une taxe spéciale de 10% sur les tarifs de tous les moyens de transport publics, depuis les autobus jusqu'à la Kuweit Airlines nationale. Cette taxe produit plusieurs millions de dollars par an.

Analogue est la situation des diverses principautés du Golfe Persique. Dans les pays producteurs de pétrole, les petits princes versent diverses contributions aux terroristes car ils ont peur de la révolution. Mais le montant de ces contributions n'est pas connu.

Enfin, détail dont l'ironie ne saurait échapper à personne, les pays les plus pauvres fournissent leur contribution grâce... au commerce prospère que leur assure le tourisme et aux timbres spéciaux qu'ils émettent et qui sont très demandés par les collectionneurs d'Europe et d'Amérique... Si bien que le monde occidental finance sans le savoir les terroristes palestiniens.

De même l'Arabie Séoudite et le Liban paient pour obtenir que les groupes de guerrilleros ne bougent pas. Le Roi Faisal a menacé à maintes reprises d'interrompre les paiements: mais jusqu'ici il a toujours payé régulièrement.

Les contributions les plus modestes ont été jusqu'ici fournies par la Libye. Quand ce Pays était encore une monarchie, aucun paiement n'était effectué et les officiers n'ont pas encore maintenu les promesses grandioses qu'ils avaient faites.

Autre source importante de revenus, les taxes directes imposées par les Palestiniens dans tous les Pays arabes et jusque sur les territoires occupés par les Israéliens. En

outre, les Palestiniens envoient des messagers collecteurs de fonds aux Arabes riches qui vivent en Europe et en Amérique du Sud.

Une source mineure de revenus est constituée par la vente des propres timbres des Palestiniens: ces timbres sont vendus en Europe par des associations de sympathisants qui recueillent également des fonds pour «l'éducation des étudiants palestiniens» et autres «fins humanitaires».

Enfin, il faut ajouter, les subventions secrètes de firmes industrielles occidentales intéressées au commerce dans les pays arabes.

Premières propositions pour l'adhésion britannique à la CEE

Les négociations pour l'adhésion de la Grande Bretagne à la CEE sont entrées dans le vif du sujet le 16 septembre.

La rencontre qui suivait la réunion au niveau ministériel du 21 juillet, et sera suivie tous les quinze jours par d'autres rencontres analogues et, à de plus longs intervalles par de nouvelles réunions ministérielles, a permis une première approximation des positions respectives, en particulier de celle de la Grande Bretagne.

Sur le premier sujet, les positions se sont montrées divergentes, mais avec des possibilités de rapprochement. Selon le gouvernement de Londres, les négociations devraient avoir d'abord pour objet seuls les problèmes saillants, tandis que les problèmes secondaires ne devraient être abordés qu'après l'adhésion; mais les membres de la Communauté restent perplexes devant cette proposition, d'autant qu'il est assez difficile de faire une distinction nette et convaincante, entre les questions plus ou moins importantes.

Le représentant britannique M. O'Neill a fait des propositions précises sur la période de transition et sur les délais pour le réalisation de l'élargissement de la Communauté: une période d'«initiation» d'un an après l'adhésion, sans changements tarifaires, pour permettre à son pays d'adapter sa législation aux traités et nombreux règle-

ments de la CEE; une réduction de 40% des droits de douane réciproques au début de la seconde année; deux réductions de 30% chacune au début de la troisième et quatrième année. Des délais et pourcentages analogues seront appliqués pour l'alignement des tarifs de douane extérieurs britanniques sur les tarifs communautaires. Des contingents tarifaires particuliers, en tout cas, devraient être appliqués pour douze produits industriels (notamment la pâte à papier, le papier des journaux, le plomb, le zin l'aluminium) pour lesquels il existe, en Grande Bretagne une franchise partielle appliquée aux provenances du Commonwealth dont les droits sont inférieurs à ceux de la CEE.

En définitive, si le traité pour l'adhésion entrerait en vigueur, comme beaucoup le prévoient, le 1er janvier 1973, l'élargissement effectif du Marché Commun aurait lieu au début de 1976.

Mais la CEE a trouvé ces délais trop éloignés, bien que le Traité de Rome lui-même n'ait commencé à être appliqué, en ce qui regarde le démantèlement des tarifs de douane intérieurs, une année seulement après son entrée en vigueur et même si les délais de réalisation du Marché Commun aient dépassé de loin trois années.

number 11

europa east bulletin

ENGLISH SUPPLEMENT OF THE
REVIEW « BULLETIN EUROPEEN »

ROME

November 1970



A. Amalrik arrested

As could have been expected, the Russians could no longer stand the courageous freedom-loving stand by Andrei Amalrik. He was arrested in his home near Moscow, regardless of his protests that he was not guilty. The whole apartment was thoroughly searched and many of his manuscript and other materials were confiscated.

Andrei Amalrik became known in the West when his work « Will the Soviet Union Survive Until 1984? » was published in several periodicals and then as a book by Harper & Row. He had been arrested in 1965 and sentenced to two and a half years in exile. He recounts his experiences then in « Involuntary Journey to Siberia », a book soon to be published by Harcourt, Brace & World.

Amalrik's future fate can be easily foreseen: he will either be sent to a psychiatric clinic, where the KGB will try to destroy him morally and to ruin his personality, or else he will be sent to a concentration camp, where they will try to ruin his health and to isolate him from the world, or will force him « to repent » and to write panegyrics in praise of the present leaders of the USSR.

But nevertheless, Amalrik's forecast of the inevitability of the fall of the Russian empire and the reestablishment of sovereign states of all nations subjugated in the USSR has a concrete basis and will come true. He should be admired for his courage to say the truth, even if he will not be the same Andrei Amalrik after going through his latest ordeal.

OUR OBJECTIVES ARE POLITICAL

The task of building Europe cannot be dissociated from a complex international background. The negotiation for a reduction in strategic nuclear weapons, the longed-for start of a negotiated solution in the Middle East, the recent signing of the Treaty renouncing the use of force between Germany and the Soviet Union, the renewed proposal for a balanced reduction of forces between the NATO and Warsaw Pact countries and the improved prospects for a European security conference all represent opportunities that may accelerate the

process of building Europe.

The political nature of our objectives, and international problems, define our action. It is not day-to-day administration. The activity of our institutions will be concentrated on:

- transformation of the Community into an economic and monetary union;
- negotiations for enlargement of the Community;
- enhancing its world role;
- strengthening our institutions, and achieving political union.

Economic, monetary union

From January 1, 1970, in accordance with The Hague summit decision of December 1969, the Community was to move towards an economic and monetary union. Public opinion in the Community welcomed The Hague communiqué as a statement that a new fundamental option had been taken for the formation of Europe. This political option tallies with a tangible economic requirement. Since 1958 the dominating factor in Community activities has been the achievement of a full customs union, which has led to increasing interpenetration of the six national economies. The introduction of the principal common policies has increased de facto interdependence and made it necessary to adopt common instruments which can ensure that the Community develops smoothly in accordance with its own medium- and long-term strategy.

The plan for an economic and monetary union, and the procedures by which it is to be carried out, provide the framework and common starting point for the

Commission's present and future proposals.

The Commission intends to concentrate on building a Community of stability and growth. Europe must continue to grow at the sustained pace of the last ten years, if it is to satisfy individual aspirations and the collective demands of a society which seeks a higher quality of life. It is therefore vital to establish a blueprint for Europe in which clear qualitative aims will guide the drive for growth.

Industrial policy

The Commission attaches importance to the execution of the industrial policy proposals it submitted last spring. They are intended to round off the single market, to unify the legal, fiscal and financial framework in which firms operate, to help modernize companies, to organize the adaptations on which industrial progress depends, and to

reinforce the Community's solidarity in its relations with non-member countries.

But a dynamic industrial market cannot be the result of a *laissez-faire* approach. We must take measures to ensure that industry's structure can be adapted to meet changes in private and public demand: development of new products through research policy; supervision of production through competition policy; improvement of trading conditions through commercial policy; modernizing infrastructure through transport, energy and far-sighted town-and-country planning policies.

Economic and industrial progress, and the ensuing urbanization, involve

destruction of natural assets. This reduces dramatically the benefits derived from the steady increase in wealth. Technological development and industrial growth must be controlled more tightly if the quality of life is to be protected. The Commission intends to submit detailed proposals, based on the work already begun by its staff. In this field, an isolated campaign at national level cannot have lasting results. The Community provides the minimum scale for effective action. And only the Community would have the weight needed to conclude the broader international agreements which will be necessary.

Agriculture

The common agricultural policy must be able to operate normally if there is to be a balanced, steady growth of the Community. There is a singular contrast between the breadth of the proposals submitted by the Commission, and the limited range of the decisions so far adopted by the Council and that body's hesitancy to discuss the substance of the present serious problems.

We must create a modern agriculture which will dovetail efficiently with the rest of the economy and ensure that farm workers' incomes and way of life come up to modern standards.

The Commission therefore firmly endorses its predecessors' standpoint, that a policy on farm prices and markets is inseparable from a modern social policy and a coherent and courageous policy on landholdings.

Regional policy

A policy of industrial and agricultural growth cannot be drafted without a clear vision of the steps needed to develop

the Community's regions. Inhabitants of the less developed Community regions must be enabled to achieve higher living standards. In addition, congestion and an excessive pace of development must not impair living and working conditions in the more industrialized regions.

Social policy

A policy of growth cannot succeed unless it is based on a more active social policy; the essential reason behind the economic and monetary union we are establishing is that it serves human and social ends. The Council's decisions of principle on the reform of the European Social Fund, taken on July 27, constitute a considerable change after years of inertia. The Commission intends to submit by the end of November the draft regulation making the new Fund operational.

An economic and monetary union means a gradual transfer to the Community institutions of responsibility for

the main economic policy decisions. So discussions with representatives of workers' employers, technical staff and executives must likewise be carried on at the level of the institutions and with their cooperation. The Commission

intends to propose ways in which the Community institutions can provide these representatives with a suitable framework for comparing interests and establishing an economic and social balance.

Economic and monetary cooperation

Achievement of the increasingly ambitious objectives the Commission is setting itself depends partly on constant and sustained growth but the Community's economic stability must also gradually consolidate. The member states' economies have had a high growth rate since 1958. But at the same time there have been inflationary strains, followed by serious monetary crises in the last two years. Advance towards an economic union will depend mainly on progress made in coordinating member states' economic policies and strengthening their monetary solidarity.

By the end of 1970, the Commission plans to submit the draft of the third medium-term economic policy programme. Quantified guidelines will map out the conditions for balanced and coherent growth. The programme will examine the degree of intra-Community compatibility between the main indicators of economic development: growth rate (by volume) of the gross national product, employment trends, the balance of payments, and the rate of increase in prices.

The Council announced in July that it would discuss this autumn the Commission's proposals for medium-term monetary support system. Although monetary union needs to be soundly based on economies evolving on compatible lines, with convergent economic policies, closer monetary solidarity makes it more likely that compatibility and convergence will be achieved.

The Commission will urge the Council to adopt by the end of 1970 the plan by stages for achieving an economic and monetary union, called for in The Hague communiqué. The Commission will seek to ensure that specific measures can be carried out in certain priority sectors: coordination of economic policies; harmonization of tax systems; development of a European capital market; and strengthening of monetary solidarity, with the Community acting as a single group in international monetary bodies.

The Community should assert its personality when international monetary problems have to be solved. This involves the consistent adoption by the member states of Community positions, particularly in the International Monetary Fund. The Commission will therefore work for the definition of a joint position on the plans to reform the international monetary system.

After the Second World War the United States was the Western World's sole economic, financial and monetary power. The situation has changed — Europe has rebuilt its economy and become the world's foremost trading power. It is time for Europe to accept its world responsibilities. Its duty to do so will be more evident after the accession of the applicant countries. Economic and monetary union in Europe must allow it to establish an additional centre of balance and growth in international economic and financial relations.

External relations

The Community's external relations are a dominant part of our life today and are of fundamental importance for the equilibrium and development of all nations.

Our Community now has association or preferential agreements with 28 countries. Negotiation for preferential agreements with four more Mediterranean countries (Algeria, Egypt, the Lebanon, Malta) have been started or are nearing completion. In addition to the negotiations with the four candidates for membership, talks are due to take place this autumn with the six EFTA countries which have not applied for membership. Moreover, British membership could affect our relations with some Commonwealth countries.

Here is proof of our Community's vitality, of its success, of the attraction it has for other countries. Here is proof that our Community is outward-looking and ready to consider the requests put to it.

Our Community is now the world's largest trading power. Its imports, like its exports, amount to some \$40,000 million. Our trade has outstripped that of the United States.

Increased responsibility flows from our position as the supreme trading power. Our first priority should be to defend the principle of free trade to the bitter end. We must fight the temptation evident in so many countries, to solve problems by introducing protective measures. These could disturb the bases of world trade.

The development of trade with Eastern Europe contributes to increased liberalization, and to a détente in Europe. Despite occasional charges levelled at the Community by these countries, Community imports from Eastern Europe increased by 262 per cent bet-

ween 1958 and 1969, the average annual growth rate being 11.5 per cent — while its imports from countries with market economies increased by 160 per cent, giving an annual growth rate of 8.5 per cent.

Developing countries

A spirit of freer trade imbues our relations with developing countries too. We want to ensure that these countries get a bigger slice of the international cake. Our policy of association or preferential agreements with countries in Africa and the Mediterranean basin and our contribution to the system of generalized preferences for developing countries is evidence of this. Today, the Community provides developing countries with their main export market. From 1965 to 1968 imports by OECD countries from the developing countries fell from 23.3 per cent to 22.5 per cent. By contrast, Community imports from these countries increased from 38.6 per cent to 39.4 per cent over the same period, and in 1969 were six times greater than the Eastern European countries' imports from the developing countries. The Community's trade account with the developing countries has a constant deficit. This enables them to cover a considerable portion of their trade deficit with other industrialized countries.

Our preferential agreements, especially with Mediterranean countries, are frequently under fire. Our Mediterranean policy, which ensures that all countries in that region receive equal treatment, strengthens the forces which contribute to peace in an area of vital importance.

Our policy of association with African countries has strengthened our histo-

rical links with those countries by giving them the dignity of a dialogue between equal partners. It has not injured the commercial interests of other developing countries. Between 1958 and 1969 Community imports from the associated African states increased by 6% per annum, whereas imports from developing countries as a whole increased by 7.1%. Member states' bilateral and multilateral financial and technical assistance represented an average of 1.15 per cent of the Community countries gross national product in 1968; in 1969 it increased to 1.22 per cent.

Democratic control

Fears that the Commission might be downgraded and become a sort of Community secretariat are groundless. The Treaties clearly define the Commission's character, powers and role. But beyond the legal framework, a political movement is under way which is tending to widen the roles the Commission and the European Parliament. The Commission's functions will emerge fully as the Community pursues the objective of economic and monetary union, brings existing common policies into line with the proposed union, or launches new ones, gives a fresh impetus to its research and development policy, manages its own budget, carries out the common commercial policy or concludes the enlargement negotiations.

The functioning of the Community's institutions will have to be improved. In collaboration with the Council and the European Parliament, the Commission should suggest ways of streamlining existing procedures. It should be possible to improve the output of the institutions and to speed up decision-making. During my official tour of Community capitals, I propose to discuss these problems, as a preliminary to discussions with the Council itself.

At its meeting on June 8 the Council of Ministers said: "Economic and monetary union implies that the main economic policy decisions would be taken at Community level, and consequently that the necessary powers will be transferred from national to Community level ». This raises the problem of democratic control. It is no longer a question of principle or a theoretical issue, but a necessity. Economic and monetary union is to be achieved step by step. Consequently, the institutions could be adjusted in phases to the requirements of a transformed Community. A proposal to increase the powers of the European Parliament will be put forward within the next two years; by the end of 1974 the proposal on the Parliament's legislative activity should come up for discussion. The Commission will begin promptly on preparing these proposals. Perhaps the Parliament should re-examine the texts on direct elections, drawn up some ten years ago.

POLITICAL UNION

On political union we may comment on the timidity of the initial conclusions arrived at by the six Foreign Ministers and we may sympathize with the disappointment felt in various political circles. But some positive elements deserve attention. There was the will to set in train a continuous process of consultation which should soon lead to new and, it is to be hoped, more far-reaching results, and to a closer relationship with the Community. Already the applicant countries can take full part in the consultation only if they become Community members.

The Commission is the main protagonist of the construction in the building of a political union which would improve its efficacy. The Rome Treaty gives the Commission a power of initiative

in such commercial policy, monetary policy and the agreements with Mediterranean countries, which simultaneously raise economic problems and political options.

The processes of economic and political unity are the two sides of the same coin. Logically there should be a certain parallelism between these two aspects of the construction of Europe. As we advance, the lines of demarcation between the various sectors of activity become dimmer. Budgetary policy, and financial and fiscal policy, which will become important elements in the Community's transformation into an economic and monetary union, are political rather than economic issues.

Foreign policy options will be increasingly influenced by our economic situation, since the Community is the world's largest trading power and the main importer of goods from the developing countries.

Europe is called upon to play a world role. The Commission for its part is ready to shoulder its responsibilities. Guardian of the Treaties and the motive force of integration, the Commission can accept the consequences of its two-fold task — exercising the vigilance that is needed to preserve us from the risk run by the venturesome and correcting any excess of vigilance which would lead to stagnation.

INFLATION WARNING BY COMMISSION

Wage costs, measured in units of output, were rising faster in the Community than ever before, the Commission reported in August.

The price climate remained unfavourable, mainly because wage awards were running well ahead of productivity gains. In June prices were up from the previous year by 5-7 per cent in France, 5-2 per cent in Italy, 4-9 per cent in Luxembourg and 3-8 per cent in the Netherlands, Belgium and Germany.

Demand within the Community was also rising rapidly. The Commission stressed the severe strain on the labour market. But unemployment had ceased to fall, since firms were now recruiting workers from outside the Community. Producers' stocks were tending to rise, but traders were still keeping stocks very low because of the high cost of credit.

The Community's exports were expanding, although part of the increase was due to higher prices rather than to

greatened volume. The sharp expansion of exports was mainly the result of persistent demand from continental members of the EFTA.

Throughout the summer the Commission has urged the Six to crack down on cost inflation. In July a Council session of Finance and Economics Ministers accepted a set of Commission guidelines presented by Commission Vice-President Raymond Barre.

The Commission memorandum said credit policy was being strictly applied in most member states and making the greatest contribution to stability. But it seemed to have reached its useful limits, and budget policy should play a greater role. Increases in government expenditure should be held back, except for productive investments. Higher taxes to curb excessive consumer spending should not be ruled out. Government, unions and management should jointly try to ensure that rises in earnings did not outstrip production growth,

The Commission also called for measures to stimulate saving, increase competition, modernize distribution methods and prepare workers for technological advances.

NEW PROPOSALS FOR JOINT RESEARCH

Reorganization of Euratom and plans for joint research with non-member countries are due to be discussed at a meeting of the Council of Ministers on October 12-13 in Luxembourg. The Commission is drafting fresh proposals in both spheres, following a Council session on July 23.

The Community is now holding discussions with the United Kingdom, Ireland, Denmark, Norway, Austria, Spain, Portugal, Sweden and Switzerland to find the best areas for joint research projects.

Seven possible areas have been mentioned: data-processing, meteorology, environmental control, telecommunications, oceanography, new means of transport, and metallurgy. The first practical decisions will, it is hoped, be taken at a Community-sponsored European conference of ministers of technology in the next few months.

European University plan revived

Following a Belgian Government ini-

tiative, the Commission has attempted to relaunch the idea of setting up a European university.

In a memorandum to the Six, it suggests a Council session to discuss the gradual creation of: European university teaching establishments; a European higher education committee which could confer the title of European institute on suitably qualified academic bodies; and machinery to harmonize teaching programmes and to promote mutual recognition of degrees and diplomas.

At The Hague summit last December the Six « reaffirmed their interest in the establishment of a European university ». The idea has been discussed sporadically for more than ten years, and the Italian Government acquired a site in Florence.

Commission Scholarships

British postgraduate students and university teachers are eligible for five Commission scholarships for research into different aspects of European integration. The scholarships are worth 100,000 Belgian francs (approximately £ 830) and cover a twelve-month period.

Applications and requests for further information should be sent to the Directorate General for Press and Information, Commission of the European Communities, 200 rue de la Loi, 1040 Brussels, Belgium.

F O R O U R F R I E N D S

All correspondence and eventual requests to collaborate with
« *Europaest Bulletin* », should be sent to the following address:

Largo Chigi, 19 - ROMA

En Allemagne

La politique étrangère et ses inconnues

Le traité germano-soviétique de cet été n'a pas fini de faire couler de l'encre. Il faut espérer qu'il ne fera pas couler autre chose. Signé par M. Brandt, voulu par M. Brandt, on ignore encore l'usage qu'en feront ses successeurs. Du reste, c'est une tradition des politiques russe et allemande, de n'attacher aux traités qu'une valeur purement psychologique et temporaire. Néanmoins, quand les intentions sont bonnes, il n'est pas interdit aux optimistes de leur accorder crédit. Par ailleurs il ne manque pas, en Allemagne d'hommes de bonne volonté et qui croient à l'Europe. L'article que nous reproduisons ci-dessous, conçu et rédigé par l'un de ces hommes, met en valeur les aspects positifs du traité et est rempli d'observations que les Européens confiants pourront méditer avec profit.

M. Helmut Schmidt, ministre fédéral de la Défense, a exposé récemment ses conceptions en matière de défense militaire dans un article rédigé à l'intention du magazine américain « Foreign Affairs ». Les passages suivants ont été empruntés à cet article pour éclairer les mobiles de la politique étrangère actuelle de la République fédérale d'Allemagne:

La base de notre politique étrangère se laisse très simplement esquisser par ces mots: l'après-guerre est à sa fin. Cette ère était caractérisée par des espérances haut placées dans la force créatrice architectonique de la politique occidentale et par de profondes tensions entre l'Est et l'Ouest. Maintenant, une nouvelle époque s'ouvre cependant qui, du côté occidental, sera empreinte d'intentions moins prétentieuses et de tentatives de solutions plus pragmatiques. Ce que l'on a obtenu dans les années cinquante et soixante ne sera pas remis en cause, mais

les objectifs immédiats seront recherchés moins loin.

Dans le cadre des relations Est-Ouest, la nouvelle ère pourrait apporter avec elle une suppression des tensions et un accroissement de la détente, une amélioration de la coopération et un relâchement de la confrontation.

Les objectifs politiques recherchés et mis en évidence ne s'excluent pas mutuellement, mais se complètent au contraire les uns les autres. La République fédérale d'Allemagne possède une assise solide à l'Ouest, dans l'Alliance atlantique comme dans les institutions européennes telles que l'Union de l'Europe occidentale et le Marché commun. Les liens avec l'Ouest ne prêtent pas à discussion.

L'O.T.A.N. a assuré la paix

C'est un fait qu'on ne peut nier que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, au cours des vingt années de son existence,

a pleinement rempli sa mission. En Europe, face au bloc oriental, elle a créé un équilibre militaire et elle a ainsi assuré la paix malgré de graves crises internationales: la Corée, Berlin et finalement Prague. Et il y a eu dans les dernières années davantage de réformes concrètes de l'O.T.A.N. que beaucoup de ceux qui la critiquent ne le croient.

Sans l'Alliance de l'Atlantique-Nord il n'y a pas de sécurité en Europe. Sans elle, la menace essentielle pour l'Ouest ne peut être mise à exécution, c'est-à-dire celle d'un encerclement politique qui pourrait étouffer certaines zones comme Berlin-Ouest, par exemple, ou devenir un moyen de pression contre la République fédérale ou contre des Etats de l'O.T.A.N. sur les flancs de l'Europe, au nord comme au sud.

Le fait qu'il ne peut y avoir de politique raisonnable de détente en Europe sans une assise solide au sein de l'O.T.A.N., entre dans le même contexte.

Pour la République fédérale d'Allemagne, une pure politique nationale de dissuasion serait dépourvue de toute crédibilité et efficacité.

Un système de défense commune continue à être nécessaire

La nécessité subsiste invariablement pour l'Europe de maintenir un système de défense efficace. L'extension de la flotte soviétique et en particulier de la présence soviétique en Méditerranée s'effectue à un rythme constant. Le potentiel militaire du Pacte de Varsovie, stationné dans la partie occidentale de l'U.R.S.S. et dans les pays communistes de l'Europe de l'Est, est constamment modernisé et sa puissance augmentée à tel point qu'il ne nous reste d'autre alternative que de maintenir une force suffisante et une qualité appropriée du potentiel des forces armées de l'OTAN stationnées actuellement en Europe de l'Ouest. Dans ce contexte, il convient pour le moins de poser une fois au moins la question de savoir si l'Europe ne pourrait pas faire davantage

qu'auparavant pour regrouper les différents efforts nationaux dans le domaine de la défense, de l'obtention d'armements et de matériel, de la technique et pour rendre ces efforts plus efficaces sans surcroît de dépenses grâce à la rationalisation.

L'Eurogroup à Bruxelles et quelques autres efforts en vue de l'approfondissement de la coopération sont les premiers pas sur la voie qui doit mener finalement à l'organisation commune de défense d'une Europe occidentale politiquement unie.

Néanmoins, nous sommes encore très éloignés de ce but. Et nous ne savons que trop bien que notre alliance avec les Etats-Unis reste aussi à l'avenir la condition absolument indispensable au maintien de l'équilibre du potentiel de défense et de dissuasion, par lequel l'autre partie sera amenée à une pratique raisonnée de sa politique étrangère.

L'unification politique ne peut se faire que par étapes

L'unification politique de l'Europe de l'Ouest reste un objectif fondamental de notre politique étrangère. Cependant, le désir de perfection institutionnelle a été apaisé par les expériences déconcertantes de la décennie passée. Trop de plans et de projets ambitieux se sont brisés sur les écueils d'intérêts nationaux particuliers. La Communauté de défense européenne, une communauté politique européenne, l'Union au sens du Plan Fouchet — tous ces projets étaient raisonnables et souhaitables à très haut point — et tous ont pourtant échoué. Les Etats-nations d'Europe n'étaient pas encore mûrs pour les accepter. Chaque échec a conduit cependant à une perte sérieuse de dynamisme et de confiance et fait reculer l'Europe de plusieurs années. La leçon est donc évidente: le regroupement de l'Europe de l'Ouest est mis en danger aussi longtemps que ses architectes cherchent à atteindre l'inaccessible. Le pragmatisme et une action progressive offrent de meilleures chances.

Et pourtant la République fédérale d'Allemagne désire une Europe de l'Ouest unie. En fin de compte, c'est le chancelier Brandt qui a contribué de façon décisive à l'occasion de la Conférence de La Haye en décembre 1969 à ce que le mouvement européen soit une nouvelle fois relancé.

Par ailleurs, on affirme qu'il n'est pas possible de rechercher en même temps l'intégration en Europe de l'Ouest et un rapprochement avec l'Europe de l'Est. Mais nous ne sommes plus dans les années cinquante. A cette époque, on faisait des plans pour une Europe de l'Ouest carolingienne pour laquelle l'Europe de l'Est était un adversaire païen; les Carolingiens ont pourtant bien disparu — l'Est, aujourd'hui, est dessiné sur notre carte du monde. Quel que soit l'aspect extérieur de l'édifice que les Européens de l'Ouest construiront, il n'y manquera en aucun cas de fenêtres, de portes et de passages pour communiquer avec les Européens de l'Est. C'est ce que le président Pompidou a très expressément mis en valeur dans le discours qu'il a prononcé à Strasbourg en juin dernier: l'Europe de l'Ouest ne deviendra jamais une réalité si elle ne se soucie pas de développer ses relations avec les Etats d'Europe de l'Est; la France en tout cas, dit-il alors, ne fera cause commune avec les autres qu'à cette condition. Vue sous cet aspect, une politique à l'Est active apparaît comme la condition essentielle d'un nouveau départ pour l'Europe de l'Ouest.

*Pour des réductions bilatérales
équilibrées des effectifs militaires*

L'énorme importance des efforts accomplis en vue de parvenir à un accord avec l'Union soviétique relatif aux équipements stratégiques est comprise non seulement de façon très générale aux Etats-Unis mais aussi dans les autres pays alliés. En relation avec ces efforts qui prévoient par exemple le maintien d'une force de dissuasion nucléaire suffisante pour l'Ouest, nous devrions nous efforcer, ici à l'Ouest, d'amener

plus activement les pays du Pacte de Varsovie à la politique de réductions bilatérales équilibrées d'effectifs militaires, qui, si elle est pratiquée comme il le faudrait, diminuerait les charges de défense, sans augmenter les risques pour la sécurité.

Le gouvernement fédéral accorde une grande importance à ce sujet. Nous verrions d'un bon oeil qu'il soit considéré comme une question d'extrême urgence pour les relations Est-Ouest et nous désirons en faire un point essentiel à l'ordre du jour de chaque conférence européenne sur la sécurité, pour autant qu'une telle conférence prenne tournure et dès qu'elle aura lieu. A l'intérieur de l'O.T.A.N., nous nous sommes prononcés en faveur d'une initiative occidentale prise assez tôt qui aurait pour but une diminution bilatérale équilibrée des effectifs militaires et nous avons appris avec satisfaction que l'offre faite à l'occasion de la séance du Conseil de l'O.T.A.N. à Rome en mai 1970 a abouti à une réponse moins intransigeante, c'est-à-dire plus prévenante qu'on ne s'y serait attendu de la part des membres du Pacte de Varsovie.

Naturellement, nous butons encore sur un grand nombre de contrariétés, mais en considération des problèmes asiatiques qui l'oppressent davantage et des besoins croissants de son économie, la tendance à une réduction équilibrée des armements pourrait effectivement devenir plus prononcée qu'auparavant en Union soviétique.

*Davantage de coopération,
moins de confrontation*

Il importe que nous traitions les réductions bilatérales et équilibrées des effectifs militaires non comme un procédé étroitement limité au domaine militaire, mais comme un processus politique essentiel. La suppression des forces armées pourrait bien être la voie européenne qui mène à la régression de l'insécurité, des dépenses et de tout recours à la violence dans la confrontation Est-Ouest, paraillement à la voie que représentent les négociations S.A.L.T.

PIETRO GERBORE

Le mariage en Europe

Nous publions ci-dessous la suite et fin de l'enquête sur le mariage en Europe commencée dans notre numéro du mois d'avril dernier.

Les pays catholiques

L'Eglise Catholique a eu beaucoup de peine dans les premiers siècles de son existence à faire triompher le principe du mariage indissoluble, et aujourd'hui elle est forcée de soutenir l'assaut d'une nouvelle société technologique, qui révolutionne la morale traditionnelle. Aujourd'hui dans un seul pays la législation et la majorité de l'opinion publique se conforment aux préceptes de l'Evangile: l'Espagne.

Néanmoins l'Eglise Catholique admet aussi que dans certains cas (bien déterminés) les tribunaux ecclésiastiques reconnaissent la nullité du lien conjugal. Elle suit le conseil donné par Paul en *Kor. 7, 15* et dissout le mariage lorsqu'un des conjoints a reçu le batême et que l'autre est resté païen. La jurisprudence moderne s'est développée dans ce sens qu'il est permis au conjoint devenu catholique de convoler à nouvelles noces avec un autre païen sans compromettre par là l'annulation précédente. En outre le Saint Siège concède l'annulation et le second mariage lorsqu'un païen, marié à un chrétien non catholique, a divorcé, après quoi un de ces divorcés a l'intention de se faire catholique pour épouser un catholique.

Puisque le mariage est un sacrement fondé sur un contrat, le droit canonique reconnaît la nullité du lien lorsque se vérifie un des causes qui rendent le contrat nul: un précédent mariage par exemple, l'impuissance, une promesse de mariage faite pendant l'adultère, la consanguinité, la pression illicite... Un faux serment devant un tribunal ecclésiastique n'a pas de conséquences pénales et facilite la procédure qui, généralement longue et compliquée, n'est pas coûteuse. En effet ne sont coûteux que les avocats qui doivent rédiger les actes en latin.

Quand l'invalidité du mariage a été déclarée, le droit canonique ne prévoit aucune mesure en faveur des enfants ou de la partie éventuellement innocente. Un catholique, qui après quatre ans de mariage civil abandonne femme et enfants pour s'unir à une autre femme, peut l'épouser à l'église. L'Eglise ne

reconnaît pas le principe de la culpabilité ou de la destruction du lien, mais seulement celui de la validité juridique du lien consacré par le prêtre.

La France

Dans les dernières cent-cinquante années la législation sur le mariage a toujours reflété les rapports entre l'Etat Français et l'Eglise Romaine. La première manifestation d'anticléricalisme révolutionnaire porte la date de 1792. Le divorce devint possible non seulement par la culpabilité d'une des parties, mais aussi à cause d'infirmité mentale, absence prolongée, incompatibilité et même par accord mutuel. Mais le Code Napoléon ne retint que le principe de la culpabilité. La loi, encore en vigueur, fut promulguée en 1884.

La jurisprudence et la doctrine sont d'accord pour concevoir le divorce comme une sanction punitive contre le coupable, parce qu'il a violé les obligations inhérentes au mariage. Cependant le coupable n'est jugé tel que s'il agit librement et est en possession des facultés mentales. Celui qui a commis adultère peut être poursuivi devant la justice pénale, avec cette nuance néanmoins: que le mari n'est punissable que si son crime a été accompli dans le domicile conjugal. Le divorce par consentement mutuel n'est pas admis. La loi de 1884 décrète « la nullité de tous les accords stipulés par les conjoints pour faciliter le divorce ou soustraire sa réalisation au contrôle du juge ». Ne font exception que les accords pour l'éducation des enfants.

Vu que la loi n'envisage pas le principe de la destruction du lien, les époux qui veulent divorcer doivent fournir la preuve d'un adultère ou bien de « graves manquements ». Dans les cas d'un adultère prouvé ou de condamnation à des peines corporelles ou déshonorantes, le magistrat doit prononcer sans faute le divorce, autrement la décision est laissée à son libre arbitre. Parmi les « graves manquements » on compte les offenses, les mauvais traitements, le refus des devoirs conjugaux l'abandon intentionnel, une condamnation prononcée par un magistrat français,

l'alcoolisme. Une maladie mentale ou incurable n'est pas une cause de divorce.

La procédure est longue et coûteuse. La sentence suppose la constatation de la culpabilité de l'une ou des deux parties, et contre elle il est permis d'appeler. L'époux innocent peut demander les aliments quand il manque de moyens. La loi cependant ne prévoit pas des sanctions adéquates contre le conjoint récalcitrant.

Les deux époux sont obligés d'entretenir les enfants et ont le droit d'intervenir dans leur éducation. Faute d'un accord entre les parents, les enfants sont généralement confiés à la mère, même si elle est coupable.

En France aussi les divorces augmentent. Ils ont atteint la moyenne annuelle de 30.000 dont un tiers à Paris. La plus grande partie des mariages se défait après 6-8 années, mais les demandes de séparation croissent parmi les hommes de moins de 25 ans et les femmes au dessus de 35. Les mariages précoces de plus en plus nombreux portent presque toujours au divorce. Les *Chambre de la Famille*, récemment instituées, essaient d'endiguer ce fléau.

La révolution et l'anticléricalisme ont séparé deux nations. Dans la France traditionnelle, rurale et provinciale et métropolitaine, le divorce est socialement stigmatisé. Pendant la décade du Général de Gaulle, ni hommes ni femmes divorcés, n'ont pu passer le seuil de l'Élysée.

L'Espagne

Le divorce dans la péninsule ibérique est un produit secondaire de la révolution et du régime républicain. Il fut concédé par la première et la deuxième république et la Restauration comme le régime de Franco l'abolirent. Après la guerre civile tous les nouveaux mariages des divorcés furent réexaminés et en majeure partie annulés. Plutôt que revenir à l'ancien époux le plus grand nombre préférèrent vivre en concubinage.

Que le mariage subisse une crise et que les tribunaux civils ou ecclésiastiques soient pris d'assaut aussi en Espagne est un fait qui ressort de la presse quotidienne. Mais la justice ecclésiastique soulève des obstacles souvent insurmontables, et la justice civile n'offre que *el divorcio imperfecto*, c'est à dire la séparation légale. Le 2% des mariages finissent de cette façon. A ces données officielles on doit ajouter un très grand nombre de séparations consensuelles.

La loi envisage le mariage canonique aussi bien que le mariage civil. L'Espagnol baptisé

(99% de la population) doit célébrer le mariage canonique à moins qu'il puisse prouver irréfutablement qu'il a perdu la foi, ce qui n'est pas facile. De cette façon les mariages civils ne dépassent pas une moyenne de 3 sur 10.000, aussi parce que même le mariage civil n'est pas divorçable.

La séparation n'abolit pas l'obligation de fidélité et la femme — séparée — dont le mari réussit à prouver l'adultère perd la garde des enfants. Ce sont les tribunaux ecclésiastiques qui contrôlent les motifs et prononcent les sentences; aux tribunaux civils revient seulement la charge de régler les conséquences matérielles. Bien que la loi du 24 avril 1958 ait amélioré la position de la femme espagnole, et surtout supprimé le dégradant *depósito de la mujer*, c'est à dire l'habitation surveillée de la femme, dans la procédure pratique elle se trouve encore en condition d'infériorité. Le magistrat jugera toujours l'adultère de la femme avec plus de sévérité.

Les motifs de séparation sont: l'adultère, s'il n'a pas été toléré, pardonné ou encouragé par l'autre époux, l'éducation non catholique donnée aux enfants, la vie criminelle ou constamment immorale.

Communément le conjoint, insatisfait de la vie en commun, abandonne le domicile conjugal: quand le mari continue à pourvoir à la famille, la femme renonce volontiers à la séparation. Les doubles ménages sont plus fréquents en Espagne qu'ailleurs, et si l'on doit croire à la littérature, ils sont presque habituels chez les industriels de Catalogne. C'est d'ailleurs une prérogative de l'homme. Les observateurs attentifs sont d'avis que non l'adultère mais le concubinage est plus fréquent en Espagne qu'ailleurs.

Il n'existe pas un mouvement organisé en faveur du divorce, pas plus que des enquêtes démographiques à ce sujet. *Pueblo*, l'organe officiel des syndicats, a affirmé qu'aujourd'hui le pourcentage des mariages malheureux n'est pas moindre en Espagne qu'ailleurs. L'entrée de la femme dans la vie économique et professionnelle n'est pas propice à la paix domestique, mais que la famille soit sacrée et intangible sont dogmes que personne ne conteste. La vie espagnole est une permanente dialectique entre pluralisme et absolutisme, anarchie et dogmatisme. Seuls quelques intellectuels utopistes croient en la possibilité d'« éduquer les masses » à des formes libres de vie publique. Le mariage indissoluble, avec la soupape de sûreté du concubinage, est une digue de la société espagnole.

Nouvelles d'Europe

UN AXE ROUTIER TRAVERSANT HUIT PAYS ENCOURAGE LES PARTISANS DE L'EUROPE

Duisbourg, au confluent de la Ruhr et du Rhin, fière de posséder le plus grand port fluvial d'Europe, a assuré les préparatifs d'un congrès, l'un des plus impressionnants sur le plan international, qui était placé non sous le signe de la navigation mais sous celui de la circulation routière. Du 15 au 18 octobre a eu lieu en effet dans cette ville rhénane l'assemblée générale de la « Fédération E 3 ».

Cette fédération n'est autre que la communauté de travail pour la route européenne 3, un axe de 3 000 km qui, de Lisbonne à Stockholm, traverse successivement huit pays et concerne les habitants d'une centaine de villes, c'est-à-dire un million et demi de Suédois, 120 000 Norvégiens, 790 000 Danois, plus d'un million et demi d'Allemands, 460 000 Hollandais, 830 000 Belges, 650 000 Français et 170 000 Espagnols.

La communauté de travail, comme le disent volontiers les membres actifs, est l'occasion de mettre en pratique l'idée européenne, sans tenir compte des éventuelles limites imposées par les communautés européennes déjà existantes et en dépit de l'aggravation des relations entre diverses nations.

Trois cents délégués allemands et étrangers étaient attendus à Duisbourg pour cette rencontre de quatre jours. Le 16 octobre, ils ont pu assister à la cérémonie d'inauguration du plus grand pont suspendu de cette catégorie dans le monde. Il traverse le Rhin entre Duisbourg et Homberg. Le soir, les illuminations du « Rhin en flammes » ont couvert 12 km de rives entre Duisbourg-Huckingen et Homberg. Le 17 octobre, le jour suivant, la Princesse Béatri-

ce des Pays-Bas a inauguré un nouveau pont sur la Meuse, près de Venlo, à proximité de la frontière allemande.

LES PROFESSEURS DES ECOLES EUROPEENNES REDIGENT EUX-MEMES LEURS MANUELS

Il semble vraiment difficile de pouvoir sortir un jour du labyrinthe des systèmes d'éducation scolaire en Europe. Que des élèves soient dans l'obligation de changer de lycée, de quitter la Hesse pour la Rhénanie-Westphalie, Amsterdam pour Enschede, ou même Paris pour Bruxelles, ou Karlsruhe pour Rome, tous se retrouvent devant l'éternelle difficulté d'adaptation au système de la nouvelle école, établi de façon parfois totalement différente. Les mêmes difficultés existent pour les élèves des écoles primaires et les étudiants de faculté. La vie nationale et très souvent les facteurs régionaux déterminent l'établissement des programmes d'enseignement.

Les écoles européennes fondées en 1957 (il en existe six actuellement), dont les élèves proviennent pour la plupart de pays de la Communauté européenne, constituent quelques-unes des rares oasis dans l'immensité des particularismes de l'enseignement. Les ministères de l'Education des pays membres ainsi que les présidents des organes exécutifs de ces pays sont représentés au sein du « Conseil supérieur » des écoles européennes qui fournissent le cadre idéal des possibilités d'orientation européenne.

Prenons l'exemple du cours d'Histoire tel qu'il a été donné simultanément à de jeunes Hollandais et Italiens, Belges et Français, Allemands et Luxembourgeois. Des décisions importantes, prises en 1954 par ce Conseil supérieur, lorsqu'on a ouvert au Luxembourg pour les enfants des fonctionnaires européens la première de ces écoles, ont défini la forme qu'il con-

venait de donner à ce cours. On décida en effet que les données historiques passeraient après les données supranationales. L'étude de l'Histoire ne doit pas être exhaustive. L'équilibre doit être trouvé dans l'histoire culturelle, dans de nouvelles structures politiques, sociales, économiques, dans l'étude des mérites de grandes personnalités: hommes politiques, artistes, philosophes, chercheurs, inventeurs, savants. L'Histoire ne se limite donc plus à celle d'un pays, car il est dit que tous ont contribué à l'établissement de la civilisation occidentale.

A cela vient s'ajouter le soin de grouper dans un même cours des élèves de plusieurs nationalités. A partir de la troisième année de lycée et jusqu'en classe terminale, ce cours d'Histoire est toujours donné dans la langue dite « véhiculaire », c'est-à-dire jamais dans la langue maternelle, mais au contraire dans la langue étrangère, l'allemand ou le français, que chacun des élèves a étudiée en fait depuis la première année à l'école primaire élémentaire. Un professeur allemand enseigne l'Histoire en allemand aux élèves francophones; le même cours est donné en français aux élèves de langue allemande.

Ce système exige du professeur qu'indépendamment de la nécessité d'adaptation aux connaissances linguistiques de ses élèves, il donne à son cours la forme la mieux appropriée pour faire éclater les frontières nationales. L'élève doit avoir continuellement conscience de l'influence réciproque des six pays de la Communauté. Les programmes d'enseignement des écoles européennes de Luxembourg, Bruxelles, Mol (Belgique), Varèse (Italie), Petten (Hollande) et Karlsruhe (Allemagne fédérale) ont été uniformisés et répondent aux mêmes exigences car la fin des études est sanctionnée par un même baccalauréat européen.

Certaines recommandations ont été faites aux professeurs qui s'appuient, pour présenter les données historiques, sur les résultats de congrès internationaux d'historiens et de colloques pour la révision des livres d'Histoire, qui sont organisés par le Conseil de l'Europe et la Commission internationale pour l'enseignement de l'Histoire, ainsi que sur les conclusions établies par l'Institut international des livres scolaires à Brunswick et l'Institut d'Histoire européenne à Mayence. Les professeurs ont établi eux-mêmes les livres destinés aux écoles européennes, car ceux en usage dans les pays de la Communauté ne répondent ni au programme ni à l'esprit de l'enseignement de l'Histoire dans les écoles. En fait de livres, il ne s'agit pour l'instant que de photocopiés sur l'« Histoire de l'Antiquité », par exemple. Il existe à Bruxelles une « Société pour les publications des écoles européennes » dont le but est d'élaborer, de publier et de distribuer les manuels qui faciliteront l'organisation de l'enseignement européen.

NOUVELLE LEGISLATION SUR LE DIVORCE A L'ETUDE EN REPUBLIQUE FEDERALE

« A qui reviennent les torts ? », cette question rituelle en cas de divorce, le juriste n'aura plus à la poser. Si le ménage est désuni, le divorce doit à l'avenir pouvoir être prononcé plus facilement. C'est là l'une des décisions fondamentales contenues dans un projet de discussion d'une nouvelle législation sur le divorce et ses conséquences qui a été présenté récemment à l'opinion publique par le Dr Gerhard Jahn, ministre fédéral de la Justice.

La nouvelle procédure doit devenir plus objective. Alors que jusqu'à présent le couple qui désirait divorcer était obligé de prouver les torts réciproques, ce qui bien souvent présentait des inconvénients pénibles, il suffira à l'avenir que les conjoints qui ont décidé de divorcer vivent séparés pendant un an et prouvent ainsi

que leur union a été un échec. S'il y a contestation d'un côté ou de l'autre, il faudra que la communauté conjugale soit suspendue au moins pendant trois ans.

D'après la nouvelle législation à l'étude, la base financière du mariage est supprimée. Après le divorce, les deux conjoints sont livrés à eux-mêmes, et le mariage cessera ainsi d'être une sécurité financière à vie, ce qui était particulièrement valable pour la femme. Toutefois, la législation sur la pension alimentaire doit continuer à valoir lorsque l'un des conjoints ne peut pas exercer sa profession parce qu'il a la charge d'enfants mineurs, qu'il a atteint la limite d'âge ou s'il est incapable de travailler pour raisons de santé. Une autre innovation en ce qui concerne la future législation est l'introduction d'un droit de pension alimentaire limité au temps que durera le perfectionnement, le recyclage ou la formation qui permettront à l'un ou à l'autre des conjoints de se procurer lui-même des revenus suffisants pour assurer son existence.

Un droit de compensation des allocations de vieillesse a également été prévu dans le cadre du nouveau projet de loi. Il doit permettre à la femme divorcée de rattraper le temps perdu par le mariage en ce qui concerne la constitution de ses revenus de retraite. Il doit veiller également à ce que la femme souffre moins des désavantages entraînés par le mariage. Le conjoint le moins favorisé — et à l'avenir ce sera probablement toujours davantage la femme que le mari — doit obtenir plus de sécurité que par le passé.

Ce nouveau projet de législation sur le divorce tient compte des réflexions qui ont été faites ces derniers temps en la matière par le ministère fédéral de la Justice et qui maintenant ont été soumises à l'avis de l'opinion publique. Il a été considéré plus spécialement que dans la Loi fondamentale le mariage et la famille sont placées sous la protection spéciale

de l'Etat. Dans ce contexte, il faut cependant prendre le mariage tel qu'il se présente actuellement sur le plan social réel. Aujourd'hui, il n'est plus tout à fait naturel que la femme s'occupe du ménage et des enfants alors que le mari est chargé d'assurer la subsistance de la famille, mais l'homme et la femme ont la même responsabilité devant le mariage et doivent décider eux-mêmes à qui reviennent les responsabilités dans les divers domaines. Ces aspects modernes doivent également trouver leur application dans la nouvelle législation sur le divorce.

LES LIVRETS D'EPARGNE DANS LES PAYS DE LA C.E.E.

Au début de cette année, on comptait dans les caisses d'épargne des pays de la C.E.E. 96,6 millions de livrets de caisses d'épargne, trois millions de plus que l'année précédente. D'après l'Association des caisses d'épargne des pays de la C.E.E., ce chiffre dépassera probablement le cap des 100 millions dans le courant de l'année. Fin 1969, on comptait en moyenne dans le Marché commun 51 titulaires de livrets d'épargne sur 100 habitants. La Belgique (86), la République fédérale (78) et le Luxembourg (76) dépassaient cette moyenne, alors qu'en France et aux Pays-Bas cette densité n'était que de 39 et encore nettement plus faible en Italie (28). Les fonds déposés dans les caisses d'épargne des pays de la C.E.E. se montaient fin 1969 à environ 55,8 milliards d'unités de compte (l'U.C. équivaut à 1 dollar). Par rapport à la fin de 1968, ils avaient augmenté de 6,8 milliards d'U.C., soit de 11,4%. L'avoir moyen par livret de caisse d'épargne se situait autour de 578 U.C. Fin 1969, l'ensemble de l'épargne déposée — avoirs sur livrets, titres d'épargne et épargne à la construction — se situait dans les caisses d'épargne des Six à 58,2 milliards d'U.C., soit 308 U.C. par habitant.

(du Bulletin de Presse de la RFA)

A travers l'Europe et le monde

minimum par A.P.G.

DISPLACED PERSONS...

Ceux qui n'ont plus de « place », sur la terre, ceux qui sont livrés à la « merci » de leurs semblables; ceux qui doivent manger « le pain amer des autres » parce qu'ils n'ont plus même le droit de le gagner sur le sol où ils sont nés, parmi leurs frères. D'après une enquête du quotidien parisien « Le Figaro », on peut voir dans les rues de Saïgon des pancartes qui disent: « Si vous voulez vous marier avec une Vietnamiennne... », « Si vous voulez adopter un enfant vietnamien... adressez-vous à X... ». Ce que la pancarte, pudique, ne dit pas, c'est qu'il suffit de déboursier 180 dollars payables en monnaie US pour être, après 8 ou 10 mois de formalités bureaucratiques, « en possession » d'une épouse vietnamienne ou d'un orphelin. Ce commerce doit rendre s'il a ses intermédiaires et sa publicité. Et pourquoi s'indigner? C'est encore de la charité, de la charité qui ne peut faire davantage, de la charité à la mesure de l'homme des cavernes, mais de la charité humaine que ni le progrès ni les computers ne sont en mesure d'exercer. Si l'homme qui aura acquis pour 180 dollars une épouse ou un enfant n'a pas la maturité spirituelle nécessaire pour comprendre qu'il n'a pas acheté un « bien de consommation » destiné à son propre confort sentimental ou matériel, que peuvent y faire le progrès, les ordinateurs, l'UNESCO, la Croix Rouge et tout ce que nous avons inventé pour relever la condition humaine?

Les hommes s'en vont mourir pour une idée ou parce qu'on les y oblige, les femmes et les enfants restent: « biens de consommation » qui coûtent au fond si peu cher et grâce à quoi n'importe quel pe-

tit salarié du monde dit civilisé peut, légitimement, tyranniser et exploiter à son bon plaisir des créatures sans défense qui n'ont fait que changer de nom depuis deux millénaires: jadis esclaves, aujourd'hui « displaced persons ». Il y a toutefois un progrès: aujourd'hui on n'ose plus proposer l'achat d'un homme. Les femmes et les enfants restent seuls sur le marché. Le progrès est indéniable: où trouver des esclaves plus inoffensifs?

L'ESSENTIEL FANTOMATIQUE

Soit que ses origines paysannes le poussent à la prudence, soit qu'il ait conscience de ses limites et, gêné par la carrure de son prédécesseur, souffre d'un complexe d'infériorité, toujours est-il que M. Pompidou se fait surtout remarquer par son effacement et se garde bien de mener la politique spectaculaire qui valut au général tant d'ennemis et tant d'honneur.

Le dernier succès remporté par cette modestie est l'absence de Paris sur l'itinéraire de la tournée méditerranéenne du Président Nixon. Pourtant une invitation en bonne et due forme lui avait été adressée par le gouvernement français. M. Pompidou s'est récemment vanté de ne viser qu'à l'essentiel: sans doute M. Nixon a-t-il adopté la même règle de conduite. Il est fâcheux pour l'amour-propre des Français, que l'essentiel de M. Pompidou ne soit pas celui de M. Nixon.

L'essentiel, pour le Président américain est évidemment la Méditerranée: le voilà parti pour Rome, Naples, Madrid et... Dublin. Paris n'a rien à voir avec la Méditerranée. Paris reste prudemment hors du jeu: les Palestiniens lui font sans doute peur, la France

est engagée avec l'Algérie dans des négociations difficiles sur le pétrole et ne veut pas les compromettre par une parole ou un geste imprudents; du reste la récente décolonisation a laissé des plaies encore saignantes: mieux vaut les laisser guérir toutes seules.

Même souci de prudence en ce qui concerne l'Europe. L'Europe de M. Pompidou est « une Europe d'Etats souverains qui coopèrent sur le plan économique et avancent avec réalisme, c'est-à-dire avec précaution et par degrés vers une union qui lorsqu'elle sera suffisamment entrée dans les faits et les esprits, mais alors seulement, pourra avoir sa propre politique ». Et que dire de « ces époque récentes qui — toujours selon M. Pompidou — apparaissent incroyablement lointaines, au cours desquelles on a eu parfois de l'Europe une vision idyllique, où les peuples confondus prospéraient en paix sous l'autorité de sages étrangers à toutes les préoccupations nationales »? Laissons donc l'Europe se faire (seule?) après quoi nous parlerons de sa politique...

Quant à l'Est, malgré le traité germano-soviétique qui s'est conclu sous le regard bienveillant et désabusé de la France, il est clair que là non plus il n'y a rien de nouveau. Du moins rien d'essentiel qui vaille la peine d'intervenir.

On pourrait se demander: mais où donc est l'essentiel de M. Pompidou? Eh bien, quelque chose lui tient à coeur: c'est le Centre d'art contemporain qui va être édifié rondement, selon ses vœux, en plein coeur de Paris, pour servir à l'illustration de son septennat. M. Pompidou est en effet un amateur d'art abstrait. On dit que lorsqu'il était président du Conseil ses ministres lui firent cadeau, en hommage à ce goût, d'une toile de Mathieu intitulée « Fata viam inveniunt » (Le destin trouve

toujours sa voie). Il paraît que la devise plut au Président davantage encore que le tableau. Il la met sans doute en pratique: pourquoi devrait-il se donner du mal pour forcer ce destin qui s'en tire si bien seul?

Et peut-être mieux, après tout.

**UN HOMME, UN REGIME,
UNE PATRIE**

1945: Alexandre Soljenitsyne, licencié ès-sciences, capitaine d'infanterie décoré: un homme de 27 ans qui n'a pas encore donné toute sa mesure, mais qui s'est bien battu pour son pays: cependant on le condamne à 8 ans de détention car il a osé dire du mal de Staline: pour un homme plein

de promesses qui entre dans la vie, 8 ans de châtement s'il dit ce qu'il pense. Bien sûr il n'est pas le seul, ni en URSS, ni dans l'histoire du monde. Du reste on le réhabilite en 1957: le destin d'un homme qui ne fait pas partie du troupeau anonyme est voué à ces vicissitudes. Et, en 1962, on s'aperçoit qu'il est un grand prosateur quand la revue *Novy Mir* publie « Une journée d'Ivan Denisovitch ». Suivent les chefs d'oeuvre que l'on sait, notamment le « Pavillon des cancéreux » et le « Premier cercle », puis des pièces de théâtre qui n'ont jamais été publiées en URSS. En fait, en 1969, il est exclu de l'Union des Ecrivains soviétiques. Comme Pasternak, comme Anna Akhmatova, il

ne se plaindra pas, comme eux bien trop occupé à plaindre ses frères. On vient de lui décerner le prix Nobel. Il fait savoir qu'il est « plein de gratitude » et qu'il a l'intention d'aller personnellement recevoir le prix à Stockholm, « dans la mesure où cela dépend de lui ». Comme Pasternak, comme Anna Akhmatova, Soljenitsyne préfère l'oppression en Russie à la liberté de l'exil. Crucifié, mais sous son ciel russe. Et que ses cendres reposent en terre russe. Occidentaux, cosmopolites de vocation, de culture et de tradition, nous pouvons nous étonner. Mais non sans le respect nuancé de nostalgie qu'inspirent aux esprits libres les coeurs passionnés qui refusent d'être déracinés.

QUAND L'OCCIDENT NE FAIT PAS BLOC

**« Les capitalistes nous
fourniront eux-même la
corde pour les pendre »
(une vieille devise
communiste)**

La ILO (International Labor Organization) et son organe exécutif le Bureau International du Travail, sont en crise parce que les Etats-Unis refusent le paiement de leurs contributions qui se montent presque au quart du budget de la ILO.

La conflit s'est déchaîné quand les Américains sont parvenus à faire élire l'Anglais Dr. Wilfred Jenks à la charge de nouveau secrétaire de la ILO, à la place du Français Blanchard, candidat des Français, des Russes, des Anglais eux-mêmes et de nombreux pays sous-développés. M. Blanchard avait pris l'engagement de faire entrer un représentant soviétique à la Direction de la ILO. M. Jenks n'a rien dit à ce propos, mais trois semaines après son élection il a nommé le délégué soviétique Astapenko directeur général adjoint.

Dans tous les organes de la ILO on trouve des représentants des

gouvernements, des employeurs et des syndicats. Les Américains font valoir que dans les Etats communistes il n'y a ni syndicats libres, ni employeurs indépendants et que, par conséquent, il faudrait tenir les représentants de ces Etats à l'écart des postes-clés de la centrale de Genève. A quoi les « Universalistes » répondent que l'organisation interne de l'économie serait une chose intérieure des Etats membres. A la direction de la ILO à Genève, l'Union Soviétique n'avait jamais été représentée jusqu'à ce jour et cet état de chose ne pourrait être maintenu ultérieurement d'autant que la guerre froide est finie depuis des années.

En dehors de la bureaucratie des syndicats américains, presque personne n'adhère encore aux thèses de la guerre froide. Mais Georges Meany, le vieux chef de l'Union des Syndicats AFL-CIO est un réactionnaire, et très puissant. Quand auront lieu en novembre les élections du Parlement et d'un tiers des sénateurs aux Etats-Unis, l'argent, les votes et la propagande de presse des amis de Meany joueront un grand rôle. Le Pré-

sident Nixon est un habile diplomate et ne veut pas de désaccords avec Meany. Aussi le Labour Department n'a-t-il demandé qu'avec beaucoup de tiédeur la concession des contributions aux commissions compétentes du Congrès lequelles a refusé le paiement non sans lancer quelques insinuations déplaisantes à l'adresse de la ILO.

La ILO est une des institutions de primordiale importance pour le développement du Tiers Monde et une diminution permanente d'un quart de son budget bloquerait ses projets essentiels (instruction syndicale, création d'emplois dans les industries, organisation des systèmes nationaux de prévoyance sociale).

Si les Etats-Unis refusaient définitivement et pour toujours le paiement de leurs contributions, ils cesseraient deux ans plus tard de faire partie de la ILO. Il y aurait là, en outre, un précédent dangereux: chaque grande puissance pourrait bloquer par sa décision unilatérale la procédure démocratique d'une organisation internationale.

R.W.

bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME FONDEE

PAR CONSTANTIN DRAGAN EN 1950

ont collaboré ou collaborent:

Konrad ADENAUER, P. E. ARGENTIERI, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, John BIGGS-DAVISON M.P., Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECHLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Pietro GERBORE, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A. V. GIARDINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKY, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, C. MICHAEL TITUS, Francis DE MIOMANDRE, Manlio MISE-ROCCHI, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUCKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Peter RATAZZI, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Georges USCATESCU, M. de la VENTOLIERE, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOORLICH, Paul Van ZEELAND.

bulletin européen

Rédacteur politique: MORIA ROMAN - Rédacteur responsable: A. PELLEVAUT GINI
Direction Rédaction: Largo Chigi, 19 - ROME
Tél. 672.578

A B O N N E M E N T S

Italie . . .	Lires 2.000	Etranger .	Dollars 3,—
Abonn. d'Honneur	5.000	Abonn. d'Honneur	10,—

c/c postale Roma N. 1/16299

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/12/1951
STUDIO TIPOGRAFICO - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA